

FDCO

DIRECTEUR/DIRECTRICE MUSICAL(E)

Le directeur/la directrice de l'école de musique travaille en lien et sous la responsabilité du Conseil d'Administration de l'association.

Il/elle assiste aux CA.

MISSIONS

- Construction et coordination des actions de formation (mise en place des plannings, recherche de lieux d'accueil dans le département pour les répétitions des chœurs, les cours de formation vocale et de formation musicale, les résidences d'artistes, etc.)
- Accompagnement pédagogique de l'équipe des professeurs
- Proposition et organisation (pédagogique, matérielle, communication etc.) des activités de diffusion musicale, concerts et création de moments de rencontres entre les chorales adhérentes, favorisant les liens entre les membres de l'association
- Gestion des présences et absences des professeurs, planification des remplacements si besoin
- Recrutement des formateurs et chefs de chœurs professionnels
- Recherche de chefs amateurs pour les chorales demandeuses
- Rencontre des partenaires culturels du département pour l'élaboration et la mise en œuvre d'actions musicales (AEDES, TIC, E JL, UDEEA60, artistes, Directeurs de conservatoire, Présidents et chefs de chœurs ou d'orchestre, Présidents et Directeur d'association, Festival des clochers, etc.)
- Relation avec les financeurs afin de faire perdurer les actions de l'association ainsi que les postes des formateurs (construction de dossiers, réunions notamment auprès du conseil départemental)